

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 14 (1956)

Heft: 2

Artikel: De la Communauté européenne du charbon et de l'acier à l'Euratom

Autor: Rieben, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la Communauté européenne du charbon et de l'acier à l'Euratom

par HENRI RIEBEN

Chargé de cours à l'Université de Lausanne

Bien que tout récent, l'Euratom est un vocable déjà familier. Comme l'énergie qu'il se propose d'organiser, il est encore d'un maniement délicat, difficile. Comme elle, il renferme une grande puissance explosive.

Qu'en sortira-t-il : une bataille de mots ou un des fondements de l'infrastructure économique de l'Europe moderne ?

Dans l'état actuel des travaux d'experts, des manœuvres parlementaires et diplomatiques, il n'est pas possible de répondre à cette question. Vu la portée de l'enjeu, il vaut la peine de la suivre en élaborant une hypothèse de travail qui devra être rectifiée et complétée au fur et à mesure des développements nouveaux.

I. UN PEU D'HISTOIRE RÉCENTE

A. La C.E.C.A., point d'arrivée ou de départ

Pour l'économiste, l'intérêt qui s'attache à l'expérience du marché commun du charbon et de l'acier est fonction du quadruple objectif que ses auteurs et promoteurs lui ont assigné, soit :

1. Adapter les dimensions du marché à la capacité de la production moderne et, grâce à cette extension de son cadre d'action, stimuler le rajeunissement de l'équipement industriel.
2. Restaurer la concurrence à l'intérieur du marché commun et la position concurrentielle de l'Europe sur les marchés mondiaux.
3. Substituer à la politique anticyclique partiellement curative des anciennes ententes une politique à caractère préventif orientée vers l'expansion économique continue.
4. Affecter à la solution du problème social une part substantielle des immenses ressources résultant de la prévention des crises et de l'amélioration de la productivité.

En visant à doter l'Europe d'une infrastructure industrielle moderne et d'un marché orienté vers l'expansion, les promoteurs du Plan Schuman n'ont péché par défaut ni d'ambition ni de réalisme. En effet, l'homme de la rue, en Europe, est de plus en plus impressionné par l'avance industrielle qu'ont prise ou que sont en train de prendre les Etats-Unis et la Russie soviétique, en attendant

la venue de la Chine. Mais surtout cet homme de la rue ne considère plus le rendement déficient de l'économie comme le produit nécessaire d'un fatum aveugle. Le moment semble donc approcher où, pour reprendre l'image pertinente de M. Pierre Wigny, nous aurons à expliquer à nos enfants pourquoi l'Européen vit moins bien que l'Américain et que le Russe et à qui incombe la responsabilité de cette perte de vitesse.

Ce que nous savons de la C.E.C.A. nous autorise-t-il dès lors à nourrir l'espoir d'un pareil redressement et à penser qu'elle constitue un instrument suffisant pour remonter le courant ?

La création et le fonctionnement du marché commun du charbon et de l'acier ont déjà exercé une influence appréciable non seulement sur le rajeunissement des industries de base européennes, mais aussi sur les mécanismes de redressement de l'économie. Sous son égide s'est reconstitué, dans un rayon de 150 km., le bassin industriel le plus puissant du monde. La substitution d'un marché de 155 millions de consommateurs aux cloisonnements traditionnels a introduit, au stade de la production, un nouvel ordre de grandeur et un facteur d'émulation dans la concurrence qui se traduisent déjà par un puissant mouvement d'intégration technique. Simultanément, l'augmentation du taux d'interpénétration des marchés nationaux semble indiquer qu'une meilleure spécialisation des usines intégrées est en train de se réaliser à l'échelle européenne. Si cette tendance se confirme, elle peut avoir d'importants effets sur le maintien des usines à un niveau élevé et continu. Elle peut donc, en contribuant à atténuer, voire à supprimer les interruptions de production et les frais qui en découlent, alléger sensiblement les prix de revient.

Enfin, cette évolution n'est pas seulement sensible dans les centres traditionnels de l'industrie lourde : Ruhr, Lorraine, etc. ; elle prolonge ses effets jusqu'à la frontière méridionale du marché commun. Habilement utilisée par les intéressés, elle contribue à créer la sidérurgie italienne moderne.

Mais si intéressants que soient ces premiers résultats, ils n'en restent pas moins aussi limités que fragiles.

Grâce à un marché élargi, la sidérurgie et les charbonnages sont peut-être à l'abri des variations de faible amplitude et de courte durée ; ils n'en restent pas moins à la merci de mouvements conjoncturels importants. Les raisons de cette servitude sont connues :

1. L'évolution de la demande des produits de base dépend étroitement du mouvement de la demande des produits plus élaborés, auxquels ils donnent naissance. Elle dépend donc en dernière analyse du mouvement des revenus et des investissements, c'est-à-dire de facteurs qui échappent à l'emprise directe de la Communauté.
2. Après comme avant, la loi dite « d'accélération de la demande dérivée » continue à toucher au premier chef les industries spécialisées dans la production des biens à usage de longue durée. Ceux-ci trouvant dans l'acier leur matière première par excellence, la sidérurgie continuera à subir avec une vigueur accrue les effets des déséquilibres du marché.
3. Enfin, la tendance du foyer des maladaptations à se situer à la périphérie des industries lourdes le place presque aussi hors d'atteinte de la zone

d'action de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qu'il l'était de l'Entente internationale de l'acier.

Par ailleurs, aussi bien la première que la seconde expérience montrent suffisamment que la modernisation de la production et la rationalisation des circuits commerciaux ne prennent tout leur sens que dans la mesure où les économies qu'elles permettent de réaliser se répercutent jusqu'au consommateur final. Ce complément d'action au stade de la transformation et de la distribution semble d'autant plus indiqué que, comme l'a montré le président des maîtres de forges belges, « c'est dans les produits les plus évolués que la fabrication en grande série et la spécialisation pourraient sortir tous leurs effets grâce à un marché élargi »¹.

Le goulot d'étranglement que les industries de base constituent pour l'ensemble de l'économie et les expériences antérieures d'organisation du marché expliquent que l'intégration européenne se soit d'abord portée vers ce secteur. Mais le fonctionnement du marché commun du charbon et de l'acier et la logique d'une politique anticyclique globale et préventive postulent un élargissement indispensable de cette action. Selon les termes mêmes du traité qui l'instituait, la C.E.C.A. a simplement posé les « premières assises d'une communauté plus large et plus profonde »².

Vers quelle direction nouvelle le mouvement tend-il à s'orienter ?

L'histoire récente n'est pas sans intérêt pour qui s'efforce de trouver une réponse à cette question en tenant compte non seulement des impératifs économiques précités, mais de la grande et petite histoire dans le contexte de laquelle ils s'intègrent.

B. M. Jean Monnet quitte la présidence de la Haute Autorité et crée le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe

M. Monnet est aux yeux de l'opinion publique européenne non seulement le premier président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. mais le père de cette construction. Beaucoup de personnes ont eu du mal à comprendre les causes et la signification de son départ. Or ce départ, la « relance européenne » à laquelle il a conduit, les réactions que ces deux événements suscitent permettent peut-être d'éclairer certains aspects importants de l'évolution en cours.

En ce qui concerne M. Monnet lui-même, il y a lieu de relever entre son départ de Luxembourg et la création du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe la continuité d'une politique économique précise qui se concentre sur trois objectifs fondamentaux :

1. Les objectifs permanents de M. Monnet

a) Un des grands besoins de notre temps, et le premier de tous, est l'impérieuse nécessité de *promouvoir l'avènement d'une meilleure justice sociale*. Il

¹ M. PIERRE VAN DER REST : « La sidérurgie belge dans le cadre du Plan Schuman », *Revue économique et sociale*, Lausanne, juillet 1955, p. 195.

² Voir notre étude : « Les dimensions du marché commun du charbon et de l'acier », *Revue économique et sociale*, Lausanne, juillet 1955, pp. 196 à 209.

convient de mettre à la portée des masses ouvrières les avantages économiques et sociaux de notre civilisation. Il s'agit de faire disparaître le prolétariat de la société occidentale. Pour ce faire, il n'y a qu'une voie : augmenter le produit social grâce à une politique d'expansion économique continue, c'est-à-dire susciter une meilleure utilisation des immenses ressources humaines et matérielles dont dispose encore l'Europe ¹.

b) Un impératif non moins important, c'est *la défense et la sauvegarde de la paix*. Celle-ci peut être menacée sur deux fronts :

1. Par le séculaire antagonisme franco-allemand.
2. Par la tentation pour l'un ou l'autre des principaux protagonistes européens de jouer le jeu de bascule entre les Etats-Unis et la Russie soviétique.

En ce qui concerne les facteurs de l'antagonisme franco-allemand, le risque d'hégémonie économique germanique n'est pas parmi les moindres. Les historiens reconnaissent en tout cas aujourd'hui qu'une trop grande disparité dans le rythme de développement de l'industrie allemande et de ses partenaires européens a été un facteur de guerre dans le passé. Il peut le redevenir à l'avenir. M. Monnet a dès lors voulu créer une communauté assez large et assez vivante pour que le dynamisme allemand puisse, en y agissant comme un stimulant sur les autres parties, s'y développer à l'aise sans leur faire courir le risque de devoir marcher à sa remorque ou de se voir transformées en satellites.

En ce qui concerne la paix mondiale, une Europe malade et divisée contre elle-même ne peut être qu'un foyer d'instabilité générale incitant ses membres à pratiquer auprès des Russes et des Américains réassurance et jeu de bascule et ces derniers à prendre des gages auprès des premiers. Tout autres sont les perspectives qu'ouvre à la sauvegarde des œuvres de paix une Europe unie, forte et vivante, surtout si son orientation sociale attribue automatiquement l'accroissement de la production à l'amélioration des niveaux de vie.

¹ Dans un de ses derniers discours de président de la Haute Autorité, M. Monnet précise comme suit la priorité qu'il donne à cet objectif. Il affirme le 10 mai 1955 à l'Assemblée commune : « Ce n'est pas pour avoir un marché commun, pour avoir des règles et des institutions communes que nous faisons tout ce travail. C'est pour améliorer les conditions d'existence de tous les hommes d'Europe dans le cadre fixé à la Communauté. » (Document H. A., 1603 F-55, p. 13.)

D'ailleurs, dans son allocution du 2 juin 1954 diffusée à l'Université de Columbia à l'occasion de son bicentenaire, M. Monnet avait, en évoquant l'impératif de l'avènement d'une meilleure justice sociale, posé comme suit l'alternative devant laquelle nous nous trouvons :

« ... Aujourd'hui, une prospérité à l'échelle mondiale n'est pas seulement un espoir raisonnable, c'est l'aboutissement normal du processus de la production. Cette expansion, cette abondance de la richesse croissante des ressources ont suscité de nouvelles aspirations. La population, même dans les régions les plus pauvres du monde, espère en profiter. Elle était accoutumée à regarder sa pauvreté comme la volonté de la Providence. Maintenant, elle espère et escompte que l'avance formidable dans la puissance matérielle de l'humanité aura une influence sur son niveau de vie.

» Cette exigence est naturelle, inéluctable. Nous devons la satisfaire. Les sociétés qui réussissent sont et seront celles qui peuvent la satisfaire... Celles qui ne le feront pas périront. »

(M. Jean Monnet : « Les Etats-Unis d'Europe ont commencé », Robert Laffont, Paris, 1955, pp. 38 et 39.)

c) Pour agir efficacement dans le sens du bien commun de l'ensemble de l'Europe, M. Monnet a enfin travaillé à la mise en place d'institutions auxquelles les Etats consentent à déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Limités au seul plan national, bon nombre des principaux problèmes économiques et sociaux de notre temps se révèlent d'une solution difficile, parfois impossible. L'élargissement du cadre dans lequel ils se posent ouvre à leur solution de nouvelles perspectives¹.

Dans ces conditions, ces institutions constituent une manière d'école où l'on s'entraîne à penser dans l'intérêt commun européen, et à faire les concessions réciproques que postule une action efficace.

Ces objectifs ont servi d'arguments aussi bien lors de l'institution du marché commun du charbon et de l'acier que de la création du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Ils sont encore invoqués en faveur de l'Euratom. Leur permanence dessine donc, au travers de ces diverses étapes, la ligne suivie par M. Monnet.

Quels peuvent dès lors être, dans ces conditions et dans cette perspective, les enseignements que l'on peut tirer des étapes elles-mêmes ?

2. *Le départ de Luxembourg*

Deux points nous paraissent spécialement dignes d'intérêt dans ce départ : les hypothèses émises en ce qui concerne ses causes et les conditions dans lesquelles il a eu lieu.

a) *Les hypothèses sur les motifs*

A l'époque, l'explication la plus répandue était celle d'une opposition personnelle entre le président du Conseil des ministres français et le président de la Haute Autorité. Elle trouvait dans la préférence de M. Pierre Mendès-France pour la négociation directe avec l'Allemagne, notamment à propos de la Sarre, son aliment de prédilection².

Cette opposition peut aussi s'expliquer par une différence d'appréciation quant à l'incidence de l'intégration européenne sur l'économie française. Nous avons relevé que les auteurs et promoteurs du Plan Schuman ont vu dans celui-ci une incitation pour les partenaires de l'Allemagne à rétablir d'eux-mêmes l'équilibre économique des puissances par un effort intense et soutenu de modernisation et d'expansion de leur équipement. Pour reprendre l'expression de M. Robert Lacoste, le Plan Schuman est dans ce sens « une fuite en avant pour essayer de tirer le pays de son apathie ».

D'ailleurs, dans son discours au congrès radical de Bordeaux, en octobre 1952, M. Pierre Mendès-France adressait au pays un solennel avertissement qu'il concluait ainsi : « La politique d'unification européenne serait criminelle si nous l'abordions sans nous mettre en état de faire face à la concurrence de nos futurs associés. »

¹ M. GUY MOLLET : « Forum sur l'Europe », *Le Figaro*, 15 décembre 1955, p. 5.

² Cf. le commentaire officieux publié à l'époque par l'A.F.P.

Or, nous avons vu plus haut dans quelle dépendance étroite l'évolution de la demande de charbon et d'acier se trouve par rapport au mouvement général des revenus et des investissements (données essentiellement nationales). On conçoit dès lors les difficultés inextricables qui peuvent surgir entre ces deux pôles lorsque règnent entre eux des divergences appréciables sur l'urgence de revigorer l'économie nationale avant d'ouvrir les frontières ou sur la nécessité d'instituer le marché commun pour contraindre le marché intérieur à l'effort de redressement nécessaire ¹.

L'incidence d'une telle divergence est d'autant plus sensible que le rôle du Conseil des Ministres dans l'orientation de la politique générale de la C.E.C.A. s'est considérablement développé.

Enfin, la concurrence qui s'est engagée dès la fin de la guerre entre intérêts privés et publics pour s'assurer la prééminence dans la conduite des grandes affaires internationales est sous-jacente derrière tous les prétendus antagonismes qui jalonnent l'histoire économique de ces dernières années : coopération intergouvernementale contre intégration supranationale, « libre entreprise » contre dirigisme planificateur, etc.².

Dans ces conditions, il est compréhensible que M. Monnet ait cherché à sauver la C.E.C.A. du compromis vers lequel l'achemine la conjonction de tant de forces et d'intérêts. M. Monnet a donc démissionné pour éviter que l'orientation de la Communauté ne finisse par se déterminer à l'échelon du gouvernement le plus indécis. Il a démissionné pour essayer de renforcer la Communauté de l'extérieur par une action directe sur l'opinion publique, sur les parlements et gouvernements. En même temps, il a voulu apporter une nouvelle contribution à la réussite de l'expérience commencée à Luxembourg : créer des conditions favorables à son extension.

¹ Cf. « La démission de M. Jean Monnet », *Réforme*, Paris, 20 novembre 1954, pp. 3 et 8. HENRI RIEBEN : *Des Ententes de Maîtres de Forges au Plan Schuman*, Lausanne 1954, pp. 348 et 385. M. HERBERT LÜTHY : *A l'Heure de son Clocher - Essai sur la France*. Calmann-Lévy, Paris 1955, notamment p. 215 : « La France de Jean Monnet a cherché la voie du salut dans l'élargissement du cadre économique, par l'ouverture du marché européen ; mais elle n'est guère jusqu'ici qu'une conspiration d'hommes d'Etat et de technocrates. Le pays réel, celui de M. Gingembre, s'est refusé au choix... »

Enfin, ce que M. Robert Lacoste considérait comme « une fuite en avant pour tirer le pays de son apathie » tend à devenir une sorte de démission pour d'autres personnes. C'est ainsi que M. Michel Debré a déclaré à l'occasion du forum précité du *Figaro* : « Je suis en garde et je vous mets en garde encore contre cette autre hypocrisie qui est une forme de démission et qui consiste à dire : l'Europe, entité supranationale, résoudra les problèmes que nous, Français, sommes hors d'état de regarder en face et de prendre à bras-le-corps. Le redressement de la France — redressement politique, économique et social — est la première nécessité. Ce n'est pas de l'Europe qu'il faut attendre une France neuve, c'est d'une France neuve qu'il faut attendre l'Europe. » *Le Figaro*, Paris, pp. 5 et 6.

² Cf. « C'est bien là que blessait le bât de la Communauté européenne à pouvoir supranational. Toutes les portes dérobées d'accès aux puissants dont on connaît si bien aujourd'hui la place et le maniement auraient été demain fermées ou déplacées ; on n'aurait plus su ni à quelle porte frapper ni à qui se fier, et il aurait bien fallu un siècle ou deux pour remettre au point dans le cadre européen toutes ces pratiques discrètes si commodes, d'où le refus de l'Europe. » (« La démission de M. Jean Monnet », *Réforme*, Paris, 20 novembre 1954, pp. 3 et 8).

b) *Le caractère du départ*

La démission a été annoncée le 11 novembre 1954. Elle est devenue effective lors de la Conférence de Messine en juin 1955. Dans l'intervalle s'est tenue à Strasbourg, fin avril-début mai 1955, la session de l'Assemblée commune. Celle-ci a été le théâtre de deux événements importants :

1. Le débat sur l'abaissement du taux de prélèvement a été pour les représentants d'une importante fraction de la classe ouvrière européenne l'occasion d'affirmer avec un mordant souvent remarquable les ambitions qu'ils entendent voir nourrir par la Haute Autorité ¹.
2. A cette occasion, on a vu les socialistes allemands se rallier carrément à la majorité de l'Assemblée commune qui préconisait l'extension des compétences de la Haute Autorité. Le changement d'attitude des amis du Dr Ollenhauer à l'égard de la C.E.C.A. peut avoir une portée considérable. En effet, il manifeste d'une part qu'un chemin immense a été parcouru depuis les craintes véhémentes de feu le Dr Schumacher. Il figure d'autre part l'amorce d'un rapprochement entre les amis de M. Ollenhauer et ceux du chancelier Adenauer sur un point important de la politique étrangère. Les observateurs s'accordent à penser que ce renversement d'attitude peut constituer un événement capital pour l'évolution en cours et qu'il est essentiellement le fruit de la présidence de M. Jean Monnet ².

Ainsi, au moment où la démission de ce dernier va devenir définitive, le marché commun du charbon et de l'acier est généralement considéré comme une réalisation irréversible qui a fait ses premières preuves, mais sur laquelle subsiste une grave menace d'isolement.

Le départ de Luxembourg apparaît dès lors comme une tentative de consolider et de poursuivre l'action commencée avec le charbon et l'acier en lui assurant de solides points d'appui extérieurs et en travaillant à créer les conditions favorables à une nouvelle entreprise commune de portée européenne.

Le 21 juin 1955, un recueil des principales déclarations du président Monnet sort des presses de Lagny-sur-Marne sous le titre-programme : *Les Etats-Unis d'Europe ont commencé*. Sa préface est à la fois la confirmation de l'objectif permanent rappelé plus haut et la préfiguration de l'action qui va suivre :

« La grande révolution européenne de notre époque, celle qui vise à substituer sur notre continent, aux rivalités nationales, l'union des peuples dans la liberté et dans la diversité, la révolution qui veut rendre possible un nouvel épanouissement de notre civilisation et lui permettre une nouvelle renaissance a commencé avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier, premier bastion des Etats-Unis d'Europe.

» Nos institutions communes fédérales sont actuellement limitées au charbon et à l'acier ; notre devoir est de les développer, de leur donner une force

¹ « The European Six and the Workers. » *The Economist*, Londres, 7 janvier 1956, pp. 45 et 46.

² Voir *Agence industrielle et financière, Service de documentation sidérurgique*, N° 382, du 28 mai 1955, La Haye, p. 4.

qui les mette à l'abri de notre penchant pour les compromis momentanés. Depuis que ces institutions sont créées, l'Europe que nous voulons laisser en héritage à nos enfants a commencé d'être une réalité vivante. »¹

Le 13 octobre 1955, un communiqué publié par le secrétariat de M. Monnet annonce la constitution à Paris du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

3. *La création du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe*

a) *La constitution du Comité*

Y participent les représentants des principaux partis politiques et syndicats des six pays de la C.E.C.A., soit :

Partis libéraux et autres partis :

MM. Martin Blank, Parti libéral allemand ; Maurice Destenay, président du Parti libéral belge ; Alexander Elbraechter, Parti allemand ; Maurice Faure, secrétaire général du Parti radical (France) ; Pierre Garet, président du groupe parlementaire des républicains indépendants (France) ; Ugo La Malfa, Parti républicain italien ; René Pleven, U.D.S.R. (France).

Partis démocrates chrétiens :

MM. Amintore Fanfani, secrétaire politique de la Démocratie chrétienne italienne ; Kurt Kiesinger, C.D.U., président de la commission des affaires étrangères du Bundestag allemand ; Robert Lecourt, président du groupe parlementaire M.R.P. (France) ; J.A.H.J.S. Bruins-Slot, Parti protestant néerlandais (A.R.) ; C.P.M. Romme, président du groupe parlementaire catholique néerlandais ; Théo Lefevre, président du Parti social chrétien belge ; Nicolas Margue, membre du comité directeur du Parti chrétien social luxembourgeois.

Partis socialistes :

MM. J.A.W. Burger, président du groupe parlementaire travailliste néerlandais ; Max Buset, président du Parti socialiste belge ; Jean Fohrmann, membre du comité directeur du Parti socialiste luxembourgeois ; Matteo Matteotti, secrétaire général du Parti socialiste démocratique italien ; Guy Mollet, secrétaire général de la S.F.I.O. (France) ; Erich Ollenhauer, président du Parti social-démocrate allemand.

Syndicats ouvriers :

MM. J. Alders, Mouvement néerlandais des ouvriers ; Robert Bothereau, secrétaire général C.G.T.-F.O. (France) ; Maurice Bouladoux, président de la C.F.T.C. (France) ; Auguste Cool, président de la Confédération des syndicats chrétiens belges ; Walter Freitag, président de la Fédération des syndicats allemands ; O.P. Hazenbosch, secrétaire général des syndicats chrétiens néer-

¹ *Op. cit.*, pp. 22 et 23.

landais ; Heinrich Imig, président de la Fédération allemande des mineurs ; H. Oosterhuis, président de la Fédération des syndicats néerlandais ; Giulio Pastore, secrétaire général de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs ; André Renard, secrétaire général adjoint de la Fédération générale du travail de Belgique ; Heinrich Straeter, membre du comité directeur de la Fédération allemande des métaux ; Italo Viglianesi, secrétaire général de l'Union italienne du travail ; Antoine Krier, secrétaire général de la Fédération des ouvriers luxembourgeois.

Il est prévu que l'organisation pratique du comité se réduira à un secrétariat administratif peu nombreux. En outre, l'état des recettes — constituées par les cotisations des partis et des syndicats adhérents — et des dépenses sera publié chaque année.

Ce qui frappe dans la constitution de ce comité, ce sont surtout les caractères suivants :

1. Il réunit, en vue d'une action commune sur le plan européen, des délégations nationales à l'intérieur desquelles persistent des courants contraires plus ou moins violents. Ceci vaut particulièrement pour la délégation française dont les représentants sont répartis dans des formations antagonistes qui se sont combattues avec âpreté dans la dernière campagne électorale.
2. L'adhésion de la Social-Démocratie allemande confirme le revirement signalé plus haut à propos de la session de mai 1955 de l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Cet événement est lourd de conséquences.

Pour la première fois, et par l'intermédiaire d'un adversaire farouche de la C.E.D., M. Ollenhauer, les socialistes acceptent de participer avec les amis du chancelier à une entreprise commune en matière de politique étrangère. Cette adhésion peut en outre avoir pour effet de calmer les appréhensions de ceux des socialistes et radicaux français qui s'inquiétaient de voir naître une « Europe cléricale ». C'est à l'unanimité que l'adhésion de la S.F.I.O. au Comité Monnet a été décidée le 14 octobre 1955 ¹.

3. Si la gamme des principaux partis politiques est représentée par leurs personnalités responsables respectives, il existe un déséquilibre dans la participation des organismes économiques ².

b) *Les objectifs du Comité*

Dans la Résolution de Messine des 1^{er} et 2 juin 1955, les six ministres des Affaires étrangères de la C.E.C.A. préconisaient la nécessité de « poursuivre l'établissement d'une Europe unie, par le développement d'institutions com-

¹ Cf. les articles de M. ANDRÉ FONTAINE : « La S.F.I.O. donne son adhésion au Comité pour les Etats-Unis d'Europe », *Le Monde*, Paris, 14 octobre 1955, p. 4, et « Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe va demander la constitution d'une commission de l'énergie atomique », *Le Monde*, Paris, 12 janvier 1956, pp. 1 et 2.

² Cf. M. BERNARD BÉGUIN : « La relance de M. Monnet », *Journal de Genève*, 17 octobre 1955, p. 1 : « Car il n'y a rien, mais rien du tout, en face des représentants des syndicats ouvriers. Or, l'Europe occidentale est encore pour une large part une zone de libre entreprise, où le patronat assume des responsabilités et dispose d'une influence au moins correspondante. Son absence du Comité Monnet montre que toute action en faveur de l'unification de l'Europe par le haut se heurtera à des résistances et causera des tensions. »

munes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ».

Depuis lors, les experts du « Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine » ont étudié les problèmes techniques que soulève cette résolution. Les chancelleries en ont examiné l'aspect diplomatique. La fonction du Comité Monnet consistera donc dans la constitution d'une plate-forme de partis et de syndicats capable d'épauler sur le plan politique l'action européenne élaborée par d'autres sur le plan technique et diplomatique.

A cet effet, le comité s'en tient aux principes d'action qui avaient déjà inspiré le Plan Schuman : accent mis sur l'aspect économique et concret d'une construction européenne échelonnée en étapes progressives, compte tenu des leçons de l'expérience.

Parmi ces réalisations, il en est une qui s'impose, impérieuse et urgente : l'organisation commune de l'énergie atomique. L'Euratom sera donc la première entreprise européenne concrète à la réalisation de laquelle va travailler, en concurrence avec d'autres organisations, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

II. L'EURATOM : PROJETS EN PRÉSENCE

L'idée de l'Euratom est née d'un rapport de M. Louis Armand, directeur général de la S.N.C.F., rapport publié en juillet 1955 sous les auspices de l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique) sous le titre : « Quelques aspects du problème européen de l'énergie ». Ce rapport concluait à l'urgence pour l'Europe de ne pas manquer le tournant atomique.

La nécessité de mettre en commun les ressources techniques et financières des pays européens pour organiser ensemble une industrie atomique à la mesure des puissances nucléaires modernes (U.S.A.-U.R.S.S.) devint dès lors l'objectif numéro un de deux instances économiques différentes, l'O.E.C.E. et le comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine (dit Comité des experts de Bruxelles) travaillant sur mandat des ministres des Affaires étrangères des Six.

Les travaux d'experts sont volontairement restés sur un terrain neutre, technique. Ils arrivent à chef. Une nouvelle étape doit être franchie, celle de la réalisation, c'est-à-dire l'étape du choix d'une forme d'organisation déterminée. Quelles sont les principales hypothèses sur lesquelles repose ce choix ?

EURATOM

O.E.C.E.

*Comité Bruxelles**Comité Monnet***I. LES ATTRIBUTIONS****1. Approvisionnement des industries en minerais et combustibles nucléaires**

Plusieurs formules sont envisagées : Euratom se rendrait acquéreur de l'ensemble des matières fissiles qu'elle conserverait tout au long du processus de transformation, ou bien louerait ou encore vendrait aux utilisateurs.

D'autre part, toute la production serait, au moins pour le moment, orientée vers des fins pacifiques. Mais une renonciation définitive à tout usage militaire paraît peu probable, sauf de la part de l'Allemagne, qui a souscrit un tel engagement aux termes des accords de Paris.

Une commission atomique conserve la propriété exclusive des combustibles nucléaires à travers leurs transformations.

La construction et l'exploitation des installations nucléaires seront soumises à une autorisation préalable de la Commission. Celle-ci ne la délivrera que lorsque seront remplies les conditions lui permettant de suivre les transformations et l'utilisation des combustibles et de veiller à la sécurité de la main-d'œuvre et des populations.

Pas de « monopole » d'achat et de vente par un organisme unique. Chaque pays s'approvisionnerait grâce à des accords bilatéraux avec les Etats-Unis.

2. Création et gestion d'installations communes

Les projets suivants ont été envisagés :

- Usine de séparation des isotopes ;
- usine de traitement chimique de l'uranium ;
- construction de réacteurs prototypes ;
- sociétés d'exploitation minière finançant les recherches d'uranium.

Absence d'indication dans la déclaration commune du 18 janvier 1956. Similitude probable avec le projet des Six.

Projets envisagés :

- Usine de séparation des isotopes ;
- une ou plusieurs usines de séparation chimique des combustibles irradiés ;
- usine de production d'eau lourde ;
- centrale électrique ;
- usines de transformation de minerai en métal ;
- laboratoires semi-industriels (réacteurs prototypes par exemple).

3. Coordination de la recherche et des applications industrielles

- a) Chaque pays conservera son programme atomique, mais l'Euratom aura communication des « plannings » nationaux et pourra émettre des avis motivés tendant à éviter des doubles emplois ;
- b) création d'écoles de spécialistes (prospection

Absence d'indication dans la déclaration commune. Similitude probable avec le projet des Six.

- a) Les gouvernements seront automatiquement amenés à connaître les projets d'investissements élaborés par l'industrie privée, pour des motifs de sécurité et de santé publique. Les pays membres soumettront périodiquement les projets à l'O.E.C.E.

EURATOM	O.E.C.E.
<p><i>Comité Bruxelles</i></p> <p>minière, traitement des minerais, etc.) ; centre de recherches européen, sorte de « superuniversité » atomique ;</p> <p>c) définitions communes de normes d'équipement, de sécurité du travail, d'un système d'assurance contre les dommages spécifiques.</p>	<p><i>Comité Monnet</i></p> <p>b) Création de bourses d'études, coordination des programmes de cours et de stages, échanges d'étudiants et, en cas de besoin, installation d'un centre européen pour l'enseignement nucléaire, complétant la formation donnée dans les centres nationaux.</p> <p>c) Harmonisation des législations nationales concernant la santé publique, les assurances, l'octroi de licences. Etablissement d'une liste du matériel pouvant être normalisé.</p>

4. Echanges de matériaux et d'équipements nucléaires entre les pays européens

Aucun droit de douane ne sera perçu sur les matières premières atomiques circulant à travers les six pays. On s'efforcera d'étendre le plus loin possible la « libération » des produits et des équipements servant aux industries atomiques.

Dès maintenant, les Six devraient s'engager à ne pas créer de droits nouveaux sur ce matériel.

Absence d'indication. Similitude probable avec le projet des Six.

Le régime d'échanges devrait être plus libéral que dans d'autres secteurs, puisqu'il s'agit d'un domaine nouveau. Les produits susceptibles d'échanges ont été classés en quatre catégories :

- combustibles primaires et secondaires (réglementation d'Etat) ;
- équipement spécialisé, matières auxiliaires, isotopes (liberté des échanges) ;
- produits utilisés pour la production d'énergie nucléaire, ainsi qu'à d'autres usages, mais dont la destination finale peut être identifiée (liberté des échanges) ;
- produits à double fin, mais dont la destination finale ne peut être identifiée (engagement de ne pas aggraver les obstacles actuels).

EURATOM

O.E.C.E.

Comité Bruxelles

Un budget commun est prévu. La cotisation annuelle de chaque pays est à fixer, mais on prévoit déjà que le montant global des ressources d'Euratom ne devrait pas être inférieur à 15 % des dépenses nucléaires totales des pays membres.

La mise en œuvre du programme commun pourrait être effectuée soit par des sociétés à participations purement gouvernementales, soit par des sociétés d'économie mixte, soit par des sociétés privées.

C'est la partie la plus floue du projet Euratom. Le communiqué publié après la dernière rencontre des Six ne souffle mot sur ce chapitre. On s'oriente, semble-t-il, vers le mécanisme institutionnel prévu par le Comité Monnet.

*Comité Monnet***II. LES MOYENS D'ACTION**

Pas d'indication particulière dans la déclaration commune du 18 janvier 1956. Similitude probable avec le projet des Six.

III. LES INSTITUTIONS

Les points 1 et 3 de la déclaration commune du 18 janvier 1956 prévoient :

(Point 1) : La nécessité pour les six pays de déléguer ensemble à une commission européenne de l'énergie atomique l'autorité propre et le mandat commun nécessaire.

(Point 3) : Le contrôle parlementaire sur la Commission devra être exercé par l'Assemblée commune et le contrôle juridictionnel par la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le nombre des membres de l'Assemblée devra être accru pour faire face à ses tâches nouvelles. Le Conseil spécial des ministres devra harmoniser l'action de la Commission et celle des gouvernements nationaux responsables de la politique économique générale de leur pays.

Un comité consultatif composé de travailleurs, d'employeurs, d'utilisateurs devra être institué auprès de la Commission.

Pas de budget commun, les pays se contentant de mettre des ressources en commun chaque fois qu'un projet précis les intéressera.

S'il est besoin d'organismes nouveaux pour mettre en œuvre des projets communs, ceux-ci pourront revêtir la forme d'un établissement public à caractère industriel (du type aéroport Bâle-Mulhouse) ou la forme de sociétés commerciales (du type Eurofirma).

Dans le cadre des sociétés indépendantes de l'organisation ayant pour charge d'assurer les réalisations communes (voir plus haut), deux organismes sont prévus :

- un comité directeur de l'énergie nucléaire qui assurera la confrontation des programmes nationaux, la promotion d'entreprises communes, l'harmonisation des législations, etc. ;
- un bureau de contrôle. Ce contrôle a pour but d'éviter le détournement à des fins militaires des matières fissiles qui auraient été mises en œuvre dans les entreprises communes ou produites par elles. Les installations purement nationales ne seraient contrôlées que dans la mesure où elles auraient recours à des matières fissiles provenant directement ou indirectement des entreprises communes. Ce contrôle ne serait au reste qu'un complément de celui qui peut déjà exister en vertu de traités bilatéraux.

IV. ARTICULATION DES PROJETS DE L'O.E.C.E. ET DE L'EURATOM

La coexistence et la synthèse des deux types de projets semblent possibles. Les Six peuvent avoir la volonté et la possibilité d'aller plus vite et plus loin que les dix-sept de l'O.E.C.E. Pour ce faire, le projet Euratom paraît leur fournir un instrument plus dynamique que celui de l'O.E.C.E.

D'autres pays conservent leurs préférences à l'O.E.C.E., en raison de ses formes de coopération plus souples. Le problème consiste dès lors à trouver un « différentiel » entre le noyau des Six unis dans l'Euratom et les cercles plus larges des pays moins engagés.

Les éléments du pont qui pourrait être jeté entre ces deux groupes existent déjà.

Du côté de l'O.E.C.E., c'est l'article 14 de la convention qui prévoit deux dérogations importantes à la règle fondamentale de l'unanimité, soit :

1. « A moins que l'Organisation n'en décide autrement pour des cas spéciaux ».
2. « Dès lors qu'un membre déclare ne pas être intéressé à une question, son abstention ne fait pas obstacle aux décisions qui sont obligatoires pour les autres membres. »

Du côté de l'Euratom, la déclaration commune du Comité Monnet insiste dans son point 4 sur le fait que :

« Toutes les possibilités d'une participation à la Communauté doivent être ouvertes aux pays européens autres que nos pays. »

- a) Les pays européens doivent pouvoir participer pleinement s'ils acceptent les règles ci-dessus. Plus ces pays seront nombreux, plus l'effort commun sera profitable à chacun.
- b) En particulier, tout devra être fait pour une participation entière de la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne n'accepte pas une entière participation, les mesures nécessaires devront en tout cas être prises pour qu'elle soit étroitement associée.
- c) Enfin, la possibilité d'utiliser les services et établissements communs ou de participer à leur mise sur pied suivant des accords spéciaux à conclure ultérieurement devra être ouverte aux pays européens non membres.

L'Euratom sera seul habilité à négocier et conclure avec les pays tiers tous les accords nécessaires.

Sources : Nous nous sommes permis de reprendre ici l'excellent tableau comparatif de M. Pierre Drouin publié dans *Le Monde économique et financier* du 26 février 1956, p. 1, sous le titre : « Sur le chantier de l'Europe atomique : Les projets en présence offrent de nombreux points communs », tableau complété par les données tirées de la Déclaration commune du 18 janvier 1956 du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

La coïncidence des dates auxquelles l'étude des projets ci-dessus a été engagée présuppose aussi bien la course de vitesse que le trait d'union. C'est dire qu'il importe de compléter la description des projets en présence par l'exposé des forces en présence.

III. L'EURATOM : CHANCES DE SUCCÈS, RISQUES D'ÉCHEC

Sortira-t-il de l'Euratom l'infrastructure énergétique de l'Europe moderne ou bien quelque furieuse bataille de mots capable, à l'instar de la C.E.D., de compromettre gravement, dans le déchainement des passions partisans, la construction économique européenne ?

Il est certain que les décisions que les gouvernements seront amenés à prendre et les parlements à entériner dans les prochains mois seront cruciales pour l'avenir du continent. Elles seront peut-être difficiles. Les arguments de nature passionnelle risquent en effet de se mêler aux considérations techniques d'une façon propre à constituer un mélange explosif. Il importe de désamorcer à temps cette discussion.

Un bon moyen d'opérer ce désamorçage consiste peut-être à se souvenir qu'on se trouve avec l'Euratom en présence d'un problème d'abord économique et technique nécessitant une réponse de même nature.

Essayons donc de sérier les questions et les difficultés.

A. Les zones d'unanimité

1. *La nécessité de créer une source d'énergie atomique en Europe*

Il ressort des travaux des experts que :

1. Les ressources énergétiques de l'Europe sont insuffisantes en ce qui concerne la houille blanche et le charbon. Les réserves hydrauliques potentielles seront en effet complètement exploitées d'ici dix ans en France, en Italie, en Suisse et au Portugal. Il faudra vingt ans pour atteindre ce plafond en Suède et un peu plus longtemps en Norvège et en Autriche. La situation apparaît encore plus grave dans les pays où l'énergie est essentiellement produite à base de houille comme en France, en Belgique, au Royaume-Uni et même en Allemagne. Qu'il nous suffise d'ailleurs de rappeler que de 1946 à 1952, les seuls pays de la C.E.C.A. ont dû consacrer environ 2 milliards de dollars (aux prix de 1952) au paiement de l'importation de 100 millions de tonnes de charbon américain¹.
2. Ces mêmes ressources sont tout à fait incertaines en ce qui concerne le pétrole, pour lequel tous les pays européens dépendent largement d'autres pays.
3. Suivant des estimations sérieuses, le prix du kilowatt atomique est déjà comparable au prix du kilowatt d'énergie classique et devrait, d'ici deux à trois ans, pouvoir être abaissé au-dessous du niveau du second sans qu'il en résulte une concurrence sérieuse entre les deux sources d'énergie.
4. L'Europe se trouve en matière d'économie énergétique considérablement en retard sur les U.S.A. et sur l'U.R.S.S.

Ainsi, si l'on considère que la quantité de travail effectué par un homme en un an représente 125 kwh., on en déduit que chaque Américain dispose aujourd'hui en moyenne de 120 esclaves mécaniques, le citoyen soviétique en aurait 30, les Européens continentaux les mieux lotis, les Suédois et les Suisses, 25, les Anglais 23, les Français 20.

Ce retard, déjà appréciable sur le plan de l'énergie classique, est immense sur celui de l'énergie atomique.

Les deux seuls pays d'Europe qui aient fait quelque chose en la matière sont le Royaume-Uni et la France.

C'est ainsi que les Etats-Unis disposent d'une vingtaine de réacteurs en activité ou en construction. L'Europe, elle, n'a que cinq ou six réacteurs dignes de ce nom en construction, soit trois ou quatre en Angleterre et deux en France.

¹ C.E.C.A. - Haute Autorité : Exposé sur la situation de la Communauté, Luxembourg, 10 janvier 1953, p. 127.

Les réacteurs américains appartiennent à six et jusqu'à huit prototypes différents. En Europe, il n'en existe que deux.

On trouve environ trente réacteurs de recherche en Amérique ; il n'y en a que huit en Europe. En outre, les Etats-Unis disposent de deux réacteurs pour l'essai des matériaux, chose qui fait totalement défaut sur le continent. De plus, les U.S.A. ont déjà deux moteurs nucléaires pour la propulsion des navires. Les usines américaines d'enrichissement de l'uranium par séparation des isotopes ont une capacité dépassant du décuple celle de l'unique usine européenne, qui se trouve d'ailleurs en Grande-Bretagne. On peut se faire une idée de l'importance de ces usines lorsqu'on sait que leur consommation de courant électrique équivaut à la consommation totale d'électricité de la France. La production de la seule usine continentale de fabrication d'eau lourde (elle est installée en Norvège) représente le 5 % de la capacité des usines américaines correspondantes. On compte que l'industrie atomique américaine occupe déjà 15.000 spécialistes. On en dénombre environ 5000 en Angleterre, 1800 en France et probablement un millier dans l'ensemble des autres pays européens. Une seule firme américaine, la Westinghouse, de Pittsburgh, affecte déjà 1800 techniciens à ce nouveau secteur. Enfin, en 1955, les dépenses européennes consacrées à l'énergie nucléaire se chiffrent à environ 300 millions de dollars pour un budget américain correspondant de 2 milliards de dollars, compte tenu il est vrai des affectations militaires ¹.

2. L'Europe a la possibilité de rattraper son retard

Les experts pensent que l'Europe occidentale est parfaitement en mesure de rattraper ce retard à condition qu'elle ait accès aux sources de matières fissiles et que les pays intéressés coordonnent leurs efforts. Cette assurance découle de quatre faits, soit :

1. L'Europe a encore tout ou presque tout à faire en matière d'énergie nucléaire. Il lui suffit de défricher un champ encore vierge en tirant si possible parti des expériences de ses devanciers.
2. Compte tenu des prix de revient comparés du charbon en Europe et aux U.S.A. et du fait que les gaz naturels représentent 20 à 25 % des ressources énergétiques américaines, c'est en Europe que l'industrie atomique est la plus intéressante et qu'elle est appelée à devenir la plus rapidement compétitive ².
3. L'Europe dispose encore de vastes ressources scientifiques et techniques mais elles sont éparpillées. Les inventeurs et ingénieurs rivalisent de compétence et d'esprit de découverte avec leurs collègues américains et russes les plus qualifiés, mais ils travaillent souvent en ordre dispersé sans une infrastructure matérielle adéquate ³ (on sait que les travaux atomiques menés à

¹ Ces données sont tirées des études de M. SALOMON WOLFF dans la *Neue Zürcher Zeitung*. Voir *infra*, pp. 127 et 136.

² Cf. M. J.-F. CHABRUN : « Le nouveau bébé européen : L'Euratom », dans *L'Express*, Paris, 17 janvier 1956, pp. 8 et 9.

³ M. JEAN MONNET : « L'Europe se fait », conférence donnée le 30 juin 1953 à la Société

chef aussi bien aux U.S.A. qu'en U.R.S.S. ont grandement bénéficié de l'appui de nombreux savants « importés » d'Europe).

4. La promesse américaine d'aider l'Europe à démarrer dans la production d'énergie atomique à des fins pacifiques et l'offre que le président Eisenhower a faite le 22 février 1956 de mettre 20.000 kg. d'uranium enrichi à la disposition de pays étrangers peuvent signifier une économie d'effort et de temps considérable pour l'Europe occidentale¹. Rien n'illustre d'ailleurs mieux la possibilité que l'Europe a de rattraper son retard que l'appréciation anglaise des perspectives qu'un effort commun ouvrirait à l'industrie atomique continentale.

Centrant cette appréciation sur la réalisation de la pièce-clé du complexe, l'usine de séparation d'isotopes, les Britanniques pensent que sans accès aux secrets techniques détenus par les Anglo-Américains un pool européen mettrait peut-être sept ans au lieu de quatre pour mener à chef toute l'entreprise. Ceci fait, la plus grande densité d'investissements dont il bénéficierait et l'orientation pacifique de sa production lui permettraient de dépasser rapidement la position anglaise².

3. *Il est vital pour l'Europe de rattraper ce retard :*

1. parce que — comme nous l'avons vu plus haut — ses sources d'énergie classique sont promises à un plafonnement déjà déterminable et à un renchérissement déjà perceptible³;
2. parce que l'aspiration des populations européennes et extra-européennes à une amélioration progressive et continue des niveaux de vie condamne la société moderne à une utilisation aussi complète que possible de ses ressources et à la distribution libérale du fruit de son effort.

royale d'économie politique de Belgique, à Bruxelles, notamment pp. 10 et 11 du compte rendu.

¹ D'après l'estimation du président du Conseil de l'O.E.C.E., le chancelier Macmillan, le seul Plan Marshall atomique américain représenterait pour l'Europe occidentale l'économie de cinq années au moins de difficiles travaux préliminaires.

² « Euratom and Our Atom », *The Economist*, Londres, 11 février 1956, p. 404, notamment ce passage : « The most important joint undertaking in either scheme would be the isotope separation plant, essential for the supply of enriched uranium on which the advanced types of reactor would work... Neither the British nor the United States Governments has yet brought itself to define the conditions in which it might pass on to a European pool the information needed to build the separation plant. Without the information, the European pool could cover the same ground itself and arrive at the same result, taking perhaps seven years for the whole undertaking instead of four. This done, the European pool—if Britain were not in it—might rapidly outstrip Britain in atomic industry, partly because of the higher rate of investment of which it is capable, but also because the output of the British separation plant is not available as fuel for advanced reactors ; it has been pre-empted by the decision to make the hydrogen bomb. »

³ Cf. dans *L'Express*, Paris, *op. cit.* p. 8, cette déclaration de M. LOUIS ARMAND : « La première conséquence de l'apparition de l'énergie atomique doit être de faire disparaître la crainte de pénurie pour l'avenir ; par voie de conséquence, on doit aussi abandonner l'idée que le prix de l'énergie en Europe est lié irrémédiablement au prix du charbon et destiné à croître nécessairement, puisque le prix de l'énergie atomique est certainement inférieur aux prix moyens européens actuels. »

Dans l'état actuel du rythme de développement des niveaux de vie, l'Europe qui s'essouffle à suivre de loin les Etats-Unis et qui risque d'être bientôt rattrapée par l'U.R.S.S. ne peut se permettre un nouveau retard sans se condamner du même coup à figurer d'ici un demi-siècle parmi les pays sous-développés du globe. Elle n'a pas non plus le droit d'assister passive, faute d'emploi, à la stérilisation de ses forces créatrices et à l'exportation de ses meilleurs cerveaux ;

3. parce que, face aux besoins immenses des pays sous-développés, la nouvelle « manne énergétique » peut apporter une contribution considérable au développement des économies en retard. L'ampleur de ces besoins se mesure au fait qu'un tiers de la population du globe dispose de 85 % du revenu mondial, le deuxième tiers de 10 % et le troisième de 5 %. Dans ces conditions, l'énergie atomique, avec ses frais de transport quasi nuls et sa puissance extraordinaire, va désormais permettre une meilleure utilisation des richesses de régions jusqu'ici défavorisées par suite d'absence de source énergétique classique. Comme par ailleurs, la production des piles et des réacteurs restera le monopole des économies puissantes, l'influence mondiale de celles-ci se mesurera de plus en plus à la contribution qu'elles seront en mesure d'apporter à l'équipement économique des régions à niveau de vie faible. Le cadeau de réacteurs atomiques est d'ailleurs en passe de devenir le symbole de cette politique ¹.

*4. Mais l'industrie atomique est un jeu de géants
et aucun pays européen ne fait seul le poids pour en assumer l'organisation*

Suivant les estimations des experts du Comité de Bruxelles, les Etats-Unis ont dépensé dans ce but environ 15 milliards de dollars de 1942 à 1955. Sur le continent, le pays qui a fait le plus d'efforts, la France, a déjà consacré en neuf ans 200 millions de dollars à l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

Selon les mêmes experts, les dépenses prévues par les six pays de la C.E.C.A. pour les cinq premières années de mise en train de l'Euratom seraient de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. 15 à 20 % de cette somme devrait être mis à la disposition de l'organisation commune, soit au total 250 à 300 millions de dollars ou 50 à 60 millions de dollars par année.

Ce calcul tient en outre compte de la possibilité d'accès aux sources d'information technique du pays le plus avancé : les U.S.A. Cette possibilité représente une économie de temps et d'argent dont on appréciera l'ampleur en se souvenant que, sur les 900 à 1000 types de réacteurs théoriquement possibles, une douzaine seulement seront probablement rentables. Or, la détermination des types rentables dépend encore d'expériences de dosages basées sur les très nombreuses possibilités de combinaison des éléments du réacteur, chaque expérience coûtant une fortune.

¹ Cf. « Les pays arriérés ne peuvent rien sans l'aide des peuples techniquement développés », conférence de M. LOUIS ARMAND, selon compte rendu du *Monde* du 18 novembre 1955, p. 14.

Or, il est probable que l'économie de temps et d'argent représentée par l'accès aux secrets techniques ne sera accordée qu'à l'organisation présentant une surface garantissant le succès de l'entreprise.

En bref, si l'Europe tient non seulement à conserver ce qui lui reste de densité économique et de crédit auprès des autres races mais encore à maintenir le rythme d'amélioration de ses niveaux de vie, elle se doit de créer à bref délai une industrie atomique comparable aux réalisations russes et américaines.

Mais, si les impératifs économiques précités semblent rallier une très large majorité, des frictions plus ou moins importantes surgissent dès qu'on passe à l'organisation proprement dite de l'énergie nucléaire.

B. Les zones de friction

Elles relèvent à la fois d'intérêts économiques précis, de calculs politiques et de mobiles passionnels qui se combinent et se renforcent.

1. *Les positions en voie de cristallisation*

On a dit : l'industrie atomique n'a pas encore de racines dans le passé. Il devrait être par conséquent aisé de l'organiser sur le plan européen sans susciter les réflexes nationaux habituels de protection. Il semble bien que cette hypothèse ne sera confirmée par les faits que dans la mesure où une action rapide réussira à gagner de vitesse l'élaboration de plans nationaux¹. A suivre les réflexes très naturels de défense que suscitent déjà les positions embryonnaires acquises, on peut s'imaginer ce qu'ils deviendront lorsque des plans complets auront pris corps.

a) *La Belgique*²

Elle a signé en juin 1955 un accord bilatéral avec les U.S.A., suivi d'un autre avec le Royaume-Uni, accordant aux Anglo-Américains une option presque générale sur la production de l'uranium congolais. (C'est ainsi que durant les années 1956 et 1957, les Américains peuvent revendiquer le 90 % de l'extraction totale et de 1958 à 1960 le 75 %). La contrepartie anglo-américaine consisterait dans la livraison d'un réacteur atomique, d'une certaine quantité d'uranium enrichi et de divers secrets techniques.

La création de la Communauté atomique, en plaçant chaque participant sur un pied d'égalité, priverait la Belgique de la position privilégiée qu'elle

¹ Cf. « Euratom and Our Atom », *The Economist*, Londres, 11 février 1956, p. 404.

² Cf. M. ROGER MOTZ, membre du Sénat belge : « L'Euratom et l'opinion publique belge » dans le *Journal de Genève* du 24 février 1956, p. 1. M. SALOMON WOLFF : « Gemeinsame Erschliessung der Atomenergie », dans la *Neue Zürcher Zeitung*, Nr. 3284 du 1^{er} décembre 1955, p. 2 et M. ANDRÉ FONTAINE : « Que sera l'Euratom ? » dans le *Monde diplomatique* de mars 1956, pp. 1 et 2 et « Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe va demander la constitution d'une commission de l'énergie atomique », dans *Le Monde* du 12 janvier 1956, p. 6.

détient aujourd'hui par rapport à ses partenaires. Elle cherche donc une monnaie d'échange en demandant que l'opération Euratom soit étroitement liée à la généralisation progressive du marché commun. Pour défendre cette thèse, elle bénéficie du soutien hollandais.

Il sera intéressant de voir si la coalition des éléments « européens » des trois grands partis et des deux centrales ouvrières belges représentés au Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe suffira à avoir raison de la résistance que certains industriels et hauts fonctionnaires opposent au projet de l'Euratom.

b) *L'Allemagne*

Outre-Rhin, le projet d'Euratom se heurte aux réticences quand ce n'est pas à l'opposition directe des milieux industriels. Celle-ci semble surtout vive dans la Ruhr. Elle ressuscite le spectre de la menace que le socialisme planificateur ferait prétendument courir à la « libre entreprise ».

On sait que l'apport allemand à l'Euratom reposera d'abord sur la mise à contribution de sa puissante industrie chimique. Si l'on tient compte de la forte position nationale et internationale de ce groupe, on peut concevoir que les milieux d'affaires germaniques aient pu caresser le projet de créer de toutes pièces, grâce à l'aide américaine, une industrie atomique privée allemande. Si tel était le cas, celle-ci ne tarderait pas à détenir en Allemagne et en Europe une position de puissance extraordinaire. Les mêmes milieux semblent d'ailleurs prêts, en cas de démarrage réussi de l'opération Euratom, à y apporter d'entrée de jeu leur pleine contribution.

D'un côté, la C.D.U. et la social-démocratie, groupées derrière le chancelier Adenauer et le D^r Ollenhauer, jouent la carte de l'Euratom tandis que de l'autre, le D^r Erhard et les milieux industriels s'efforcent de faire triompher, à défaut d'accord bilatéral germano-américain, l'opération O.E.C.E.

c) *La France*

Sur le plan des intérêts en voie de cristallisation, la France a aussi une position à faire valoir. Celle-ci se résume dans trois faits : 1. Nous avons vu que, durant les neuf dernières années, elle a dépensé 200 millions de dollars pour créer l'embryon d'une industrie atomique exclusivement pacifique. 2. Ce faisant, elle a formé plus de mille techniciens. 3. Enfin, elle a inauguré au début de janvier 1956, la mise en marche à Marcoule, près d'Avignon, de la première pile atomique française avec ralentisseur de neutrons en graphite. Avec un volume de 650 mètres cubes, un contenu de 1200 tonnes de graphite et une charge complète de 100 tonnes d'uranium, cette pile pourra développer une puissance thermique de 40.000 kilowatts. L'étape suivante résidera dans la mise en route de la première centrale atomique française. Ce début, prometteur à brève échéance de réalisations appréciables, fait déjà Outre-Jura office de monnaie d'échange. C'est ainsi qu'un des meilleurs connaisseurs français du problème, M. André Fontaine, pose dans le *Monde diplomatique* la question suivante :

« L'Allemagne n'a pratiquement aucune industrie atomique, et elle n'est pas près de rattraper notre avance. Sous prétexte de nous mettre en pool avec

elle, pour des raisons politiques, allons-nous sacrifier l'avance que nous avons prise et partager avec elle ? »¹

d) *L'Angleterre*²

Ce qui frappe d'abord dans la réaction britannique, c'est l'évolution de l'intérêt que la presse spécialisée d'Outre-Manche porte aux questions européennes. Aux dires de l'*Economist*, la Conférence de Messine des 1^{er} et 2 juin 1955 fut commentée en Angleterre « briefly and with scepticism », celle de Noordwijk, cet automne, le fut « more briefly and with increased scepticism ». Enfin, les travaux techniques des experts de Bruxelles auraient presque passés inaperçus³ (has gone almost unnoticed) en Angleterre où l'action développée par M. Monnet et son comité en faveur de l'Euratom est aujourd'hui suivie avec une attention croissante par les milieux intéressés.

Il existe plusieurs réactions anglaises à l'égard de l'Euratom. La première se fonde sur le réflexe traditionnel de prudence du Royaume-Uni à l'égard de toute entreprise commune des pays continentaux, surtout si celle-ci implique la délégation de pouvoirs nationaux à une organisation centrale. Cette réticence se trouverait renforcée par les positions de départ différentes, le Royaume-Uni s'orientant vers la possession des armes thermo-nucléaires tandis que l'Euratom affirmerait une vocation exclusivement pacifique. Cette réticence se nourrit enfin d'arguments commerciaux. Les Britanniques espèrent en effet tirer parti de leur avance pour exporter des centrales atomiques et d'autres variétés d'équipement nucléaire aussi bien à destination des pays sous-développés que sur le continent européen. Au moment où les Américains déploient un vaste effort pour conquérir le nouveau marché atomique, le succès d'une tentative anglaise pourrait être rendu encore plus problématique par l'apparition d'une forte concurrence européenne ou par le recours à l'intérieur du pool à ce que le *Times* appelle « une politique économique agressive ».

A cette fin, les milieux officiels de Londres ne cachent pas leurs préférences pour la formule de coopération atomique style O.E.C.E. à laquelle ils ne ménagent d'ailleurs pas leur appui.

Lors de la session de fin février 1956 du Conseil des ministres de l'O.E.C.E., la Grande-Bretagne a fait connaître par la voix de M. Thorneycroft que non seulement elle approuvait la formule précitée mais qu'elle promettait son aide technique à la coopération atomique préconisée par l'O.E.C.E.⁴

Parallèlement à ce réflexe de réserve se développe Outre-Manche une tendance diamétralement opposée. Elle s'exprime avec vigueur dans l'hebdomadaire londonien indépendant *The Economist*. Ses arguments sont en bref les

¹ *Op. cit.*, p. 1. En outre, dans son numéro du 6 avril 1956, l'*Express*, Paris (pp. 5 et 6) fait état de l'opposition naissante de certains scientifiques. Ils prétendent, en choisissant le plutonium comme base de l'industrie atomique française, être en mesure de réaliser une production nationale indépendante et rentable.

² Cf. surtout : *The Economist*, Londres : « Europe Brick by Brick » (15 octobre 1955, pp. 186 et 187) ; « Britain and Europe's « Third Chance » (19 novembre 1955, pp. 633 et 634) ; « The European Six and the Workers » (7 janvier 1956, pp. 45 et 46) et « Euratom and Our Atom » (11 février 1956, pp. 404 et 405).

³ *The Economist*, *op. cit.*, 19 novembre 1955, p. 633.

⁴ Cf. *Le Monde*, 1^{er} mars 1956, p. 14.

suivants : 1. Aucune nation européenne — y compris le Royaume-Uni lui-même — ne peut prétendre réaliser seule une industrie atomique digne de ce nom. 2. Une source d'énergie nucléaire est une nécessité plus vitale pour l'économie européenne que pour la Russie soviétique et les États-Unis, étant donné le degré d'épuisement et de plafonnement des sources d'énergie classique. 3. La tiédeur de la Grande-Bretagne n'arrêtera pas l'Euratom si celui-ci bénéficie d'un appui suffisant parmi les Six du pool charbon-acier et si les Américains continuent à lui donner leur soutien. 4. En cas de réussite de l'Euratom, celui-ci est capable, étant donné la différence des capacités d'investissement et la charge imposée au Royaume-Uni par la fabrication des armes thermonucléaires, de dépasser rapidement l'effort atomique anglais. 5. L'irritation générale et justifiée que provoque cette attitude (réserve gouvernementale) crée le danger de laisser la Grande-Bretagne à l'écart du projet au moment où les décisions matérielles seront prises. Ce qui serait un inconvénient pour les Européens du continent pourrait être désastreux pour la Grande-Bretagne. 6. Sous une forme proche de celle proposée par le comité de M. Monnet, l'Euratom est probablement une nécessité. La participation britannique au développement atomique européen — non pas sous la forme de liaison et de consultation, mais de participation active — est également nécessaire ¹.

A la veille de son départ pour la Conférence des ministres des Affaires étrangères des Six, à Bruxelles (Conférence des 11 et 12 février 1956), le chef de la diplomatie française recevait une démarche de l'ambassadeur du Royaume-Uni qui lui assurait que le gouvernement britannique accorderait toute l'aide en son pouvoir à la Communauté européenne de l'atome et qu'il était prêt, le cas échéant, à conclure un accord avec elle ².

Dans ces conditions, il ne devrait y avoir du côté continental qu'une réponse possible : voir dans la réussite du pool atomique européen la première condition de l'association si souhaitable de l'Angleterre ³, puis agir en conséquence.

L'examen des positions en voie de cristallisation montre qu'en dépit de la conscience qu'a chaque Etat de la nécessité d'un effort commun et de la vanité d'une entreprise isolée, chacun s'efforce déjà de monnayer de quelque manière les avantages réunis au départ.

¹ Cf. *The Economist* : « Euratom and Our Atom » : *op. cit.*, pp. 404 et 405.

² Source : M. JEAN SCHWOEBEL : « Accord général des « Six » sur l'urgence de créer une Communauté européenne de l'atome », *Le Monde*, 14 février 1956, p. 5.

³ Il y a beaucoup d'analogie entre cette situation et l'évolution des rapports entre le Royaume-Uni et la C.E.C.A. Que l'on se souvienne à ce propos de la position de M. Monnet : « J'ai dit, et je le répète, que nous souhaitons l'association de l'Angleterre avec l'Europe comme une condition essentielle de succès de l'Europe, mais pour que cette association se fasse, il faut qu'elle soit fondée sur une réalité et que cette réalité existe. Je suis convaincu, depuis le premier jour, que nous connaissons, prochainement je l'espère, un commencement de forme réelle d'association avec l'Angleterre. Je le crois pour ces deux raisons très simples : d'abord nous sommes en train de réussir ; d'autre part, il n'y a, dans notre cœur, aucune malice à l'égard de l'Angleterre, bien au contraire. » (M. JEAN MONNET : « Les États-Unis d'Europe ont commencé », *op. cit.* p. 73.) Rappelons encore que la Déclaration commune du 18 janvier 1956 est très catégorique sur ce point. Sous chiffre 4, lettre c, elle enjoint : « En particulier, tout devra être fait pour obtenir une participation entière de la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne n'accepte pas une entière participation, les mesures nécessaires devront, en tout cas, être prises pour qu'elle soit étroitement associée. »

2. Le problème de l'équilibre économique franco-allemand

Déjà essentiel lors du débat sur le Plan Schuman ¹, ce problème, évoqué plus haut ², revêt dans la discussion de l'Euratom une importance considérable.

Suivant la déclaration faite le 4 juillet 1952 par M. Pierre Ricard à la presse, le rapport des capacités de production sidérurgique française et allemande était à l'époque le suivant : France : 11 millions de tonnes ; Sarre : 3 millions de tonnes ; Allemagne : 15,5 millions de tonnes, soit sous le régime de l'union franco-sarroise, 14 millions de tonnes contre 15,5, c'est-à-dire l'équilibre. Que la capacité sarroise soit déduite du côté français pour s'ajouter aux chiffres allemands, on aura 11 millions contre 18,5 millions, c'est-à-dire environ 59 contre 100, presque un contre deux.

Après le vote sarrois, pareille hypothèse ne peut plus être négligée. Sa réalisation permettrait à l'Allemagne d'assurer le 53 % de la production d'acier et le 61 % de l'extraction charbonnière de la C.E.C.A. ainsi que plus de la moitié des recettes fiscales tandis que la participation française sera de 23 % pour l'acier et de 24 % pour le charbon ³.

Cette puissance reconquise et cette différence sensible de poids incitent certains partenaires à craindre que l'Allemagne ne soit une fois ou l'autre tentée de tirer avantage d'une telle situation pour essayer d'infléchir dans le sens de ses intérêts les décisions de la Haute Autorité ⁴.

Ces craintes vont si loin qu'à l'occasion de la difficile négociation franco-allemande sur la canalisation de la Moselle et l'exploitation du gisement de la Warndt, le président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française est allé jusqu'à déclarer : « Certains commencent à penser en France que si les deux objectifs que nous venons d'indiquer n'étaient pas atteints, notre pays aurait fait un marché de dupes en ratifiant le traité charbon-acier. L'intérêt français bien compris serait alors de nous retirer de la C.E.C.A. » ⁵

On craint du côté français que le poids de la Ruhr et le dynamisme germanique ne fassent courir à la Communauté le danger de la faire pencher du côté allemand à moins que la vigilance et l'esprit d'entreprise des autres partenaires n'arrivent à faire contrepoids. Ce risque est indéniable mais il semble tenir davantage à la pondération des forces en présence qu'au cadre constitué par la Communauté. Dans la mesure où celle-ci favorise une prise de conscience réaliste de ce danger et stimule un effort de compensation soutenu, elle contribue probablement à le réduire.

¹ Nous renvoyons à notre étude « Des Ententes de Maîtres de Forges au Plan Schuman », *op. cit.*, pp. 381 à 385 et 511 à 513.

² Voir *supra*, pp. 112 à 113.

³ Parallèlement à cette évolution, la sidérurgie allemande a entrepris un effort de redressement et de regroupement dont l'ampleur impressionne : Si en 1938, sept « konzerns » totalisaient 76 % de l'ensemble de la production d'acier, huit sociétés unitaires réalisaient en 1952 déjà 70 % de la production sidérurgique de l'Allemagne occidentale.

⁴ Voir dans ce sens M. GILBERT MATHIEU : « La Ruhr avant le réarmement », dans *Le Monde*, 10 décembre 1955, p. 5 et M. ANDRÉ FONTAINE : « L'Allemagne sera-t-elle une autre Sarre ? », dans le même journal, 10 novembre 1955, p. 2.

⁵ Voir *Le Monde*, 10 mars 1956, p. 16.

A ce titre, n'y aurait-il pas lieu de se demander si l'avance atomique française ne permettrait pas à la France de chercher dans la Communauté nucléaire européenne un contrepoids à sa faiblesse spécifique dans la Communauté charbon-acier. « Il ne dépend que de nous, écrit sur ce point M. Pierre Drouin, de rétablir l'équilibre en prenant la tête de la nouvelle organisation atomique. » Il ajoute toutefois cette réserve essentielle : « Mais l'avance dont nous bénéficions sur le terrain nucléaire serait un précaire avantage s'il ne s'appuyait sur une plate-forme économique générale solidement arrimée. »¹

3. La vocation « exclusivement » pacifique de l'Euratom

C'est le point qui jusqu'à maintenant semble avoir suscité, surtout en France, la plus violente levée de boucliers puisqu'on a été jusqu'à évoquer à son propos la résurrection possible de la querelle de la C.E.D.

Voyons les faits :

Le 18 janvier 1956, les membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe se prononcent pour une vocation exclusivement pacifique de l'Euratom². Quelques jours plus tard, le président du Conseil, M. Guy Mollet, adopte dans sa déclaration ministérielle la même option fondamentale.

Parmi les arguments évoqués en faveur de cette thèse, il y a lieu de souligner les suivants :

1. Vu les moyens disponibles, l'Europe ne peut se payer le luxe de vouloir à la fois le beurre et les canons atomiques. La fabrication d'armes nucléaires coûte cher. C'est ainsi qu'on estime la quantité d'électricité utilisée par les U.S.A. pour leur armement atomique égale à la consommation totale de la France. Nous avons d'ailleurs vu plus haut que les Etats-Unis ont dépensé de 1942 à 1955 quinze milliards de dollars. Il est probable que les dépenses d'armement atomique constituent le plus clair de cette somme. Enfin, les experts de l'O.E.C.E. ont estimé que la construction d'une usine destinée à l'uranium enrichi (base de la production des armes atomiques) exigerait un effort de cinq à six ans.

Dans ces conditions, on ne peut pas espérer donner rapidement à l'Europe une puissance militaire nucléaire digne de ce nom. On ne peut pas

¹ Voir le *Monde économique et financier* du 22 janvier 1956, p. 1.

² Extraits des textes : 1. Déclaration commune du 18 janvier 1956 : Point 1 : « Pour assurer un développement exclusivement pacifique de l'énergie atomique, ainsi que la sécurité de la main-d'œuvre et des populations, et pour améliorer le niveau de vie des populations... », suit le détail des objectifs à atteindre. Point 2 : « Pour garantir le caractère exclusivement pacifique des activités nucléaires ainsi que la sécurité de la main-d'œuvre et des populations... », suit le détail des mesures de sécurité et de contrôle. 2. Résolution exposant les motifs de la Déclaration commune : Point 3 : « Le développement de l'énergie atomique, à des fins pacifiques, ouvre la perspective d'une nouvelle révolution industrielle et la possibilité d'une transformation profonde des conditions de vie et de travail. » Et plus loin : « L'industrie nucléaire, productrice d'énergie, sera inévitablement à même de fabriquer des bombes. Pour cette raison, les aspects politiques et les aspects économiques de l'énergie atomique sont inséparables. La Communauté européenne doit développer l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cette option exige un contrôle sans fissures. Elle ouvre la voie à un contrôle général à l'échelle du monde... »

non plus donner à l'Euratom une vocation mixte sans risquer d'hypothéquer sensiblement les chances de l'augmentation du produit social et de l'amélioration des niveaux de vie qui constituent les objectifs fondamentaux recherchés. Ce faisant, nous risquerions à la fois de nous faire illusion sur nos moyens, d'hypothéquer le relèvement économique et social et par conséquent de compromettre l'adhésion populaire à cette entreprise.

2. Cette option s'inscrit ainsi dans la perspective de la coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest et d'une émulation constructive entre le communisme et le capitalisme. Ceux-ci continuent à se mesurer âprement mais de plus en plus sur le terrain des niveaux de vie. C'est en courbes de production et de revenus que tend à se dessiner désormais la carte des opérations. Par conséquent, l'Europe doit profiter de l'équilibre actuel des forces soviétiques et américaines pour se construire une solide structure économique et sociale.
3. En redonnant une densité économique à l'Europe, en arrimant solidement l'Allemagne occidentale à une entreprise pacifique, ce dessein contribuerait à son tour au renforcement de l'équilibre général et à la sauvegarde des œuvres de paix.
4. Comme nous l'avons vu plus haut ¹, cette option, en ouvrant à l'Euratom la perspective d'un optimum d'efficacité économique, est de nature à susciter dans les milieux intéressés anglais une inquiétude propice à l'action de rapprochement, voire d'association souhaitée ², opération susceptible de renforcer à la fois l'équilibre économique européen et l'équilibre des grandes puissances.

Une contre-offensive a été déclenchée. Le général Weygand en a pris la tête dans un article très remarqué du *Monde* ³. Il y développe les arguments suivants :

1. La puissance russe en armes classiques dépasse de beaucoup le potentiel militaire de n'importe quelle autre nation. Un effort tout aussi considérable est fourni sur le plan des armes nucléaires.
2. Si les Etats-Unis ont donné l'assurance de leur intervention atomique en cas d'agression russe, ils n'ont pris aucun engagement quant à la fourniture d'armes nucléaires à l'Europe.
3. L'énergie nucléaire risquant fort de devenir dans un proche avenir une des sources fondamentales de l'efficacité militaire, il importe de ne pas se laisser ligoter aujourd'hui en se privant définitivement de la possibilité de posséder l'arme essentielle.
4. Qu'advierait-il dans ces conditions du moral d'une armée appelée à remplir sa mission défensive après avoir été préalablement désarmée ?
5. L'hypothèse du retrait de l'ombrelle atomique américaine de la tête de pont européenne ne peut être écartée d'emblée par les responsables de la défense occidentale.
6. L'Angleterre vient d'annoncer sa volonté de fabriquer la bombe H. Déjà

¹ Cf. *supra*, p. 130.

² Voir *The Economist* : « Euratom and Our Atom », *op. cit.*, pp. 404 et 405.

³ Général MAXIME WEYGAND : « L'Euratom », *Le Monde*, 31 janvier 1956, p. 2.

- bien problématique, la participation britannique à l'Euratom, pourtant très souhaitée, risque ainsi d'être rendue tout à fait impossible par l'option précitée.
7. Où passe en outre la limite entre les armes nucléaires et les moteurs atomiques destinés à propulser les sous-marins, les navires et les avions de l'avenir ?
 8. « Enfin si la République de Bonn a accepté, en signant les Accords de Paris, des restrictions concernant la construction d'engins de combat atomiques, est-ce pour la maintenir dans cette situation, sans qu'elle proteste, que le comité désire aligner, une fois encore, le reste de l'Europe sur une infériorité ? »¹

La conclusion du général Weygand est dès lors catégorique : « L'idée d'éliminer l'emploi de l'énergie atomique à des fins militaires est proprement insensée. Ce n'est pas une question de prestige ; c'est une question de vie ou de mort. »

Les deux thèses précitées divisent déjà le Cabinet français. Si l'on s'en tient à la déclaration ministérielle de M. Guy Mollet, on peut penser que les socialistes de la Communauté n'accorderont leur appui qu'à une organisation pacifique de l'énergie nucléaire européenne. Agir autrement serait à leurs yeux courir le risque de faire subir à l'Euratom le sort de la C.E.D.

Le même précédent fâcheux est invoqué par les partisans de la thèse adverse. C'est pour prévenir le risque d'un pareil échec que M. Bourguès-Maunoury et ses amis demandent qu'il ne soit pas interdit à l'Euratom de fabriquer des bombes.

Le sort de la Communauté atomique européenne se trouverait-il réduit à un dilemme tel que, pour obtenir le concours socialiste et l'abstention communiste, le Président du Conseil courrait le risque de perdre les voix des modérés et des radicaux — dont M. Mendès-France — en majorité favorables à l'option militaire ? Ou bien une proposition transactionnelle est-elle possible ?

Divers ministres s'emploient à en trouver une qui substituerait à la renonciation définitive du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe une déclaration d'intention des puissances participantes. Suivant cette procédure, l'Euratom conserverait sa vocation pacifique ou strictement pacifique aussi longtemps que l'évolution des discussions sur le désarmement maintiendrait l'espoir d'éviter une reprise de la course aux armements².

S'il est vrai, comme le soutient M. André Fontaine, qu'il existe déjà en France une coalition solide pour faire, comme au temps de la C.E.D., barrage à l'Euratom, on peut se demander si le compromis précité suffira à désamorcer le débat ou si la flamme qui couve ne transportera pas l'incendie sur d'autres pièces de l'édifice. En effet, il existe encore de beaux sujets de controverse.

¹ Général WEYGAND : *op. cit.*, p. 2.

² A la Conférence des ministres des Affaires étrangères des Six, les 11 et 12 février 1956, à Bruxelles, M. Christian Pineau a déclaré : « Ce n'est que si nous ne progressions pas sur la voie du désarmement que la question de l'utilisation non pacifique de l'énergie atomique pourrait se poser. » (M. JEAN SCHWOEBEL : « Accord général des « Six » sur l'urgence de créer une Communauté européenne de l'atome », *Le Monde*, 14 février 1956, p. 5.)

4. Les prétendus antagonismes fondamentaux

Juste avant de déclencher contre un Euratom « exclusivement » pacifique le feu de ses arguments militaires, le général Weygand a recours à une opération de diversion classique. L'ultime élément du stratagème déployé réside dans l'évocation de la « vive opposition (qui) s'est déjà dressée entre les défenseurs de l'industrie privée et le dirigisme socialiste ». Puis le général souligne en la rappelant la crainte de tel organe de la presse libérale d'Outre-Rhin « qu'un régime dirigiste ne s'insinue par une porte dérobée et ne pèse sur l'économie allemande »¹.

Cette menace habilement conjuguée avec la crainte de voir un Euratom supranational poursuivre l'œuvre de désagrégation des souverainetés nationales prétendument amorcée par la C.E.C.A. a fait sonner le tocsin sur tout le front occidental.

Cette réaction des milieux d'affaires est identique à celle que nous avons observée lors de la discussion du Plan Schuman. Les arguments n'ont pas varié. Nous ne reviendrons donc pas sur l'analyse critique que nous en avons donnée à l'époque², nous bornant à répéter ici nos conclusions, soit :

1. Dans l'après-guerre, intérêts publics et privés se sont livrés une lutte sournoise pour s'assurer la prééminence dans la conduite des grandes affaires économiques.
2. Pour arbitrer ce débat entre défenseurs du statu quo et partisans d'une économie nouvelle, entre intérêts privés et publics, il convient d'essayer de répondre d'abord à la question suivante : comment une société, avide d'efficacité dans les rendements et de justice sociale dans la répartition des revenus, peut-elle conserver et développer le dynamisme indispensable à l'accroissement du produit social ?³
3. Comme l'a montré l'historien Toynbee, « ce dont le monde a le plus besoin maintenant, c'est de faire descendre de son piédestal idéologique la controverse entre la liberté économique et le socialisme, et de la traiter non plus comme une affaire presque religieuse de foi et de fanatisme, mais comme une question de bon sens, une question pratique de circonstances et d'adaptation, donnant lieu à des essais et à des erreurs »⁴.
4. Dans cette perspective pratique, on ne peut espérer arriver à un résultat concret qu'en raisonnant exclusivement sur la base du but que l'intervention se propose d'atteindre, ou mieux qu'elle atteint effectivement, sur la manière dont elle l'atteint et sur les conséquences probables d'une abstention des pouvoirs publics.
5. Ce qui distingue le régime faisant l'objet de notre étude des controverses passées et en cours, c'est qu'il réalise un équilibre entre des éléments emprun-

¹ Général MAXIME WEYGAND : « L'Euratom », *Le Monde*, 31 janvier 1956, p. 2.

² Notre étude : « Des Ententes de Maîtres de Forges au Plan Schuman », *op. cit.*, pp. 305 à 309, 317 à 319, 419 à 482, 489 à 491 et 519 à 522.

³ L'étude de M. RAYMOND ARON : « De quoi disputent les nations », dans la *Nouvelle Revue Française* du 1^{er} octobre 1954, Paris.

⁴ M. ARNOLD J. TOYNBEE : « La civilisation à l'épreuve », dans la traduction de RENÉE VILLOTEAU, *N.R.F.*, Gallimard, Paris, 1951, pp. 163 et 164.

tés à des systèmes et à des régimes différents. Il serait donc vain de rechercher un système théoriquement parfait répondant aux besoins d'un monde imaginaire. Nous avons affaire à une réalité diverse et complexe, située quelque part entre les deux pôles abstraits du socialisme intégral et de la « libre entreprise ». Selon la définition qu'en a donnée Toynbee, « la tâche de l'homme d'Etat consiste dès lors à frapper sur le clavier les notes qui s'accordent aux circonstances sociales particulières à son temps et à son pays, à trouver la carburation, le mélange exact de libre entreprise et de socialisme, qui puisse faire grimper au camion de l'Etat la côte qui se présente avec un degré déterminé de pente, en certain point du voyage »¹.

A notre connaissance, le maître de forges continental n'a pas lieu de se plaindre, même en tenant compte des clauses anticartels du Traité de la C.E.C.A., de la carburation mise au point jusqu'ici à Luxembourg.

Pourtant, avec une verve qu'il convient de relever, M. Bernard Béguin fait de M. Monnet et du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe à la fois l'épouvantail et le stimulant du patronat occidental. Il lui concède un grand mérite : celui d'amener par réaction « les partisans de la libre entreprise à secouer leur inertie et à construire eux-mêmes une Europe plus conforme à leur tradition. Si la peur de M. Jean Monnet, conclut M. Béguin, pouvait être pour le patronat le commencement de la sagesse, il aurait déjà rendu à l'Europe un signalé service. »²

Nous sommes porté à croire avec M. Béguin que l'action de M. Monnet et de ses amis a contribué à imprimer à l'élaboration des différents projets d'une Communauté atomique européenne un rythme exceptionnellement rapide³.

En revanche, nous pensons que c'est ailleurs que dans une prétendue méfiance systématique de M. Monnet à l'égard du patronat qu'il faut rechercher la cause du malentendu qui serait à l'origine du soi-disant antagonisme entre la « libre entreprise » et l'Euratom.

M. Monnet s'est du reste expliqué lui-même avec franchise sur ce point :

« Souvent aussi les entreprises voudraient pouvoir conserver de vieilles habitudes. On trouve normal, dans un régime où cependant les entreprises se réclament du libéralisme, qu'elles soient dispensées autant que possible de soutenir la concurrence étrangère et que les consommateurs d'un pays soient constitués en chasse gardée au profit des producteurs de ce pays. J'ai été pendant longtemps, avant la dernière guerre, dans les affaires. Il est légitime que le producteur cherche son intérêt. Mais la production est faite pour les consommateurs. C'est en fonction de leurs besoins, et non du maintien des situations acquises par les producteurs, que la production doit s'orienter.

¹ M. ARNOLD J. TOYNBEE : *op. cit.*, p. 163.

² M. BERNARD BÉGUIN : « L'Euratom et la libre entreprise », *Journal de Genève*, 16 janvier 1956, p. 1.

³ Voir dans le même sens : M. SALOMON WOLFF : « Das O.E.C.C.-Projekt zur Verwertung der Atomenergie », *Neue Zürcher Zeitung*, 29 décembre 1955, n° 3626, p. 2, et « Die friedliche Verwendung der Atomenergie », même journal, 1^{er} mars 1956, n° 582, p. 2 ; M. PIERRE DROUIN : « Euratom a le vent en poupe », *Le Monde*, 22 janvier 1956 ; *The Economist* : « Euratom and Our Atom », 11 février 1956, pp. 404 et 405.

» A mon avis d'ailleurs, les résistances que l'on rencontre de ce côté sont moins le fait des industriels que de certaines organisations. Les industriels savent qu'un marché européen, s'il les obligera à accroître leurs efforts pour améliorer leur prix de revient, donnera en même temps plus d'efficacité à leur travail puisqu'il ouvre aux entreprises des débouchés plus vastes, plus assurés, des possibilités d'expansion et de progrès plus grandes que les marchés nationaux devenus trop étroits. Certaines organisations d'intérêt sont plus préoccupées de leur puissance politique que de la production. Ce qu'elles craignent, dans un marché européen, c'est la diminution de leur importance et de l'influence qu'elles exercent. »¹

Ce texte confirme une des hypothèses formulées sur le départ de M. Monnet de Luxembourg² et pose clairement le problème des rapports des détenteurs de la puissance économique et de l'Etat.

Dès lors, pour revenir à l'Euratom, comment concevoir qu'une telle concentration de moyens financiers et techniques, susceptible d'exercer une influence si grande sur toute l'évolution économique, sociale et politique future, puisse s'opérer hors d'un contrôle public vigilant et sans une participation adéquate de l'Etat ?

L'effort à fournir est tel qu'une carburation à forte densité de « libre entreprise » ne sera pas de trop pour permettre au char de l'Euratom de grimper la pente qui mène aux objectifs fondamentaux impartis. Mais l'opération est-elle possible sans une autorité responsable de la direction à suivre et des contrôles à exercer dans l'intérêt commun de tous les participants ?

Dans son article précité, M. Bernard Béguin a l'air de s'étonner que M. Monnet ait trouvé dans la patrie de la « libre entreprise » un des appuis les plus efficaces à son plan d'Euratom³.

Mais n'est-ce pas parce que ce plan s'inspire étroitement d'une institution et d'une expérience (la Commission atomique des U.S.A.) qui ont fait leurs preuves précisément sous un régime de « libre entreprise » que les Américains accordent tant de crédit au projet de M. Monnet ?

L'indépendant *Economist*, organe représentatif de tendances libérales, l'a bien compris qui reconnaît qu'une formule voisine de celle de M. Monnet s'imposera probablement comme une nécessité⁴.

Le tout est de savoir si les impératifs économiques seront plus forts que la peur des mots.

¹ *Entreprise* : « La rentrée de Jean Monnet » (interview), Paris, n° 56, 15 juillet 1955, p. 41.

² Voir *supra* p. 114, référence 2 à l'article de *Réforme* sur : « La démission de M. Jean Monnet ».

³ M. BERNARD BÉGUIN : *op. cit.*, p. 1.

⁴ *The Economist* : « Euratom and Our Atom », *op. cit.*, p. 405.

C. Conclusion

L'évolution qui part de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour aboutir au projet d'Euratom relie deux étapes importantes de la construction de l'Europe économique moderne.

La C.E.C.A. et l'Euratom sont braqués vers la poursuite du même objectif fondamental : promouvoir une expansion économique assez vigoureuse et continue pour servir de levier à l'amélioration des niveaux de vie.

Jusqu'ici la C.E.C.A. n'a pas trop mal réussi. Elle s'est efforcée de substituer une politique anticyclique préventive aux mesures partiellement curatives des anciennes ententes. Ce faisant, elle a eu le bonheur de n'être mise à l'épreuve d'aucune crise sérieuse bien qu'elle ait été soumise au banc d'essai de quelques fluctuations de faible amplitude.

Deux conclusions ont été tirées de cette réussite relative et peut-être provisoire :

1. L'expérience a fait ressortir le caractère isolé, dépendant, insuffisant et fragile des moyens engagés et la nécessité de consolider et d'étendre cette première base d'action.
2. Elle a montré le caractère irréversible du mouvement d'expansion amorcé à partir des matières de base et a préparé les esprits à l'idée que la soumission aux mêmes fins d'énergies plus grandes était non seulement souhaitable mais possible.

Au même moment, d'autres milieux, conscients de l'épuisement ou du plafonnement prévisible dans un avenir assez rapproché des sources européennes d'énergie classique, se préoccupaient de faire bien prendre à l'Europe le tournant de l'atome. De la conjonction de ces courants est né le projet d'Euratom. Il est symptomatique de retrouver autour de son berceau l'homme qui a créé la C.E.C.A., M. Jean Monnet, l'animateur, à l'échelon des ministres responsables, de l'extension du marché commun, M. P.-H. Spaak, et le technicien qui a jeté le cri d'alarme sur le risque que nous courons de manquer le tournant de l'énergie nucléaire, M. Louis Armand.

Si vigoureuse que soit la dynamique des forces observées, il serait dangereux de s'illusionner sur l'étendue des zones de friction qui subsistent. Sans doute, la réalisation de l'Euratom et la mise en place des autres pièces de l'infrastructure économique de l'Europe moderne répondent-elles à un impératif d'autant plus urgent et vital que s'accélère le rythme de progression des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., tandis que toute l'Asie semble se mettre en mouvement. Face à cette évolution, la réponse de M. Monnet constitue une invite à une action immédiate de grande envergure. « Nous n'avons que le choix, dit-il, entre les changements dans lesquels nous serons entraînés et ceux que nous aurons su vouloir et accomplir. »¹

Mais doter un corps cloisonné, façonné et durci par une longue histoire, des organismes économiques nouveaux dont il a besoin est une tâche complexe

¹ M. JEAN MONNET : *op. cit.*, p. 102.

et difficile qui exige autant de sang-froid que de persévérance. Nous avons vu le monde de réactions et d'impondérables qu'elle a suscités.

On pourrait dès lors craindre qu'elle soit condamnée à un louvoiement débilitant entre le risque de s'ensabler dans la multitude des compromis inévitables et le danger de blesser l'organisme en précipitant les évolutions nécessaires. L'expérience du marché commun du charbon et de l'acier est heureusement là qui témoigne, en dépit de ses faiblesses, de tout ce qu'il est possible d'attendre d'une action intelligente et efficace, sachant où elle va et comment parvenir à ses fins, et décidée à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans des délais raisonnables.

Face à un impératif économique dont chacun s'accorde à reconnaître l'urgence et la signification vitale pour l'Europe, cette hypothèse de travail s'est proposé de situer les projets en présence, les forces qui les animent et les zones de friction qui les séparent. Si nous souhaitons que la réussite de la synthèse évoquée plus haut marque une étape importante vers la réalisation des objectifs économiques et sociaux poursuivis, vers le renforcement de la solidarité occidentale et la sauvegarde des œuvres de paix, notre plume doit s'interdire toute tentation de prophétie.

Que va-t-il sortir de l'Euratom : une nouvelle bataille de mots ou l'infrastructure de l'Europe économique moderne ?

COMPLÉMENT

Soumis à une évolution rapide, les éléments de l'hypothèse de travail précitée doivent être constamment confrontés avec les faits, révisés et complétés. C'est ainsi qu'il convient de signaler les aspects nouveaux suivants :

1. L'élaboration sous les auspices de l'O.N.U. de l'*Agence atomique internationale* réclamée pour la première fois le 8 décembre 1953 par le président Eisenhower pour développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce projet bénéficie notamment de l'appui des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Il est dans la ligne des efforts déployés par M. Gunnar Myrdal à la Commission économique pour l'Europe en matière de coopération Est-Ouest. (Lire « Vers un pool atomique mondial », *Le Monde*, 20 avril 1956, p. 1.)

2. La manifestation, lors de la récente session du Conseil de l'Europe, d'une tendance analogue à celle déjà notée à l'occasion des derniers travaux de l'O.E.C.E. et cherchant à éviter qu'un fossé ne se creuse entre les artisans du projet des Six et les partisans de la formule O.E.C.E. (Cf. M. Henri Stranner : « L'Europe doit s'unir pour ne pas disparaître », *Gazette de Lausanne* du 18 avril 1956, p. 6.)

3. *La communication aux gouvernements des Six du Plan Spaak sur l'Euratom*. Il est dès lors possible de préciser certains éléments du tableau comparatif des projets en cause : a) *Les institutions* : Il est prévu un Conseil des ministres, une agence atomique européenne, une cour d'arbitrage et une assemblée issue des parlements nationaux. Le principe de la supranationalité intervient dans certains actes du Conseil statuant à la majorité et dans l'activité de l'agence, limitée à des domaines définis ; b) *L'option pacifique ou militaire* : L'Euratom est voué pour une période donnée à une vocation pacifique. La renonciation aux utilisations militaires touche les engins à explosions non contrôlés mais ne s'étend pas aux moteurs. Dans le cas de circonstances graves, le Conseil, statuant à l'unanimité, peut rendre leur liberté aux Etats membres. En outre, à l'expiration de la période fixée, chaque pays participant peut, avec l'approbation de deux autres Etats membres, reprendre sa liberté d'action ; c) *La coopération des Etats membres* vise surtout les trois domaines évoqués dans le tableau comparatif précité, soit : les recherches, les investissements et les approvisionnements. Enfin, une coopération est recherchée avec la Grande-Bretagne, avec les autres pays de l'O.E.C.E., dont le concours financier sera sollicité, ainsi qu'avec l'Agence atomique internationale de l'O.N.U. (Cf. « Le projet Spaak sur l'Euratom », *Le Temps de Paris*, 18 avril 1956, p. 17.)